

CHAPITRE XXII.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE; FINANCE COMMERCIALE DIVERSE

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Régime monétaire et système bancaire	813	SECTION 5. COMMERCE BANCAIRE	824
SECTION 1. ESQUISSE HISTORIQUE.....	813	Sous-section 1. Historique.....	824
SECTION 2. LA BANQUE DU CANADA....	814	Sous-section 2. Statistiques combinées des banques à charte.....	824
Sous-section 1. Loi de la Banque du Canada et ses modifications.....	814	Sous-section 3. Statistiques particulières des banques à charte.....	833
Sous-section 2. La Banque du Canada et ses relations avec le système financier canadien.....	815	SECTION 6. CAISSES D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT ET AUTRES.....	838
FONCTIONS D'UNE BANQUE CENTRALE EN TEMPS DE GUERRE.....	816	SECTION 7. CHANGE ÉTRANGER.....	841
Sous-section 3. Opérations de la Banque du Canada.....	818	Sous-section 1. Taux du change.....	841
SECTION 3. RÉGIME MONÉTAIRE.....	819	Sous-section 2. Contrôle du change étranger en temps de guerre.....	843
Sous-section 1. Monnaie canadienne..	819	Partie II.—Finance commerciale diverse	847
Sous-section 2. Billets du Dominion et de la Banque du Canada.....	821	SECTION 1. COMPAGNIES DE PRÊT ET DE FIDUCIE.....	847
Sous-section 3. Billets des banques à charte.....	822	SECTION 2. COMPAGNIES DE PETITS PRÊTS AUTORISÉS ET PRÊTEURS D'ARGENT AUTORISÉS.....	851
SECTION 4. RÉSERVES MONÉTAIRES.....	823	SECTION 3. VENTES D'OBLIGATIONS CANADIENNES.....	853
Sous-section 1. Réserves de la Banque du Canada.....	823	SECTION 4. DIVIDENDES DES CORPORATIONS.....	855
Sous-section 2. Réserves en espèces des banques à charte au Canada....	823		

Dans ce chapitre sont réunies les statistiques touchant les institutions et les opérations financières autres que les assurances. Celles-ci sont étudiées séparément au chapitre XXIII.

PARTIE I.—RÉGIME MONÉTAIRE ET SYSTÈME BANCAIRE

Section 1.—Esquisse historique

Aux pages 934-940, inclusivement, de l'Annuaire de 1938 paraît une esquisse historique du régime monétaire et du système bancaire au Canada. Certains traits du système bancaire central y ont été marqués qui ont finalement conduit à l'établissement de la Banque du Canada. Ces traits sont les suivants, par ordre chronologique:—

1.—*Emission centrale de billets*, établie définitivement lors de l'émission des billets du Dominion, en vertu de la loi de 1868.

2.—*L'Association des Banquiers Canadiens*, établie en 1900, chargée d'assurer une plus étroite coopération entre les banques en ce qui concerne l'émission des billets, la surveillance du crédit et divers autres aspects de l'activité bancaire.

3.—*Les réserves centrales d'or*, établies en vertu de la loi des banques de 1913.

4.—*Facilités de réescompte*, d'abord établies comme mesures de guerre en vertu de la loi des finances de 1914 et incorporées ensuite définitivement au système bancaire par la loi des finances de 1923, qui autorise le Ministre des Finances à